

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2015/02/03/2015035226/justel>

Dossier numéro : 2015-02-03/02

Titre

3 FEVRIER 2015. - Arrêté ministériel fixant le modèle de rapport en vue du respect des mesures disciplinaires conformément au décret antidopage du 25 mai 2012

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 24-12-2018 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 05-03-2015 page : 15327

Entrée en vigueur : 03-02-2015

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2018-12-11/07, art. 2,1°, 002; En vigueur : 01-01-2019>